

CHAMPION IRON DÉPOSE L'ÉTUDE SUR LE PROJET KAMI ANNONCÉE ANTÉRIEUREMENT

Montréal, le 14 mars 2024 [Sydney, le 15 mars 2024] - Champion Iron Limited [TSX : CIA] [ASX : CIA] [OTCQX : CIAFF] (« Champion » ou la « Société ») annonce le dépôt du rapport technique portant sur le projet Kamistiatusset situé dans l'ouest du Labrador au Canada (le « projet Kami » ou le « projet »). L'étude, préparée conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 ») et au chapitre 5 des Règles d'inscription de l'ASX et intitulée « *Pre-Feasibility Study for the Kamistiatusset ("Kami") Iron Ore Property* », a été déposée sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, auprès de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au et sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com. L'étude a été préparée par BBA inc., Soutex, G Services Miniers inc., WSP Canada inc., Systra Canada, AtkinsRéalis inc., Okane Consultants et CIMA+ et est datée du 14 mars 2024 [l'« étude »].

Les estimations de ressources et de réserves minérales pour le projet Kami présentées dans l'étude ont été annoncées antérieurement par la Société le 30 janvier 2024 (heure de Montréal) / le 31 janvier 2024 (heure de Sydney) [l'« annonce »]. La Société n'a connaissance d'aucune nouvelle information ou donnée qui a une incidence importante sur l'information contenue dans l'annonce et confirme que toutes les hypothèses importantes et les paramètres techniques qui sous-tendent les estimations dans l'annonce et dans l'étude sont toujours applicables et n'ont pas subi de changements importants.

Tel qu'indiqué dans l'annonce, l'étude évaluait la construction d'installations minières et de traitement visant à produire du minerai de fer de qualité réduction directe (« RD ») pour bouletage des propriétés minières du projet Kami. L'étude fait état d'une durée de vie de 25 ans pour la mine, avec une production annuelle moyenne d'environ 9,0 Mtpa par année de concentré de minerai de fer de qualité RD à plus de 67,5 % Fe. La réalisation de l'étude permet à la Société d'évaluer le projet au sein de son portfolio d'autres opportunités de croissance organique, tout en cherchant à maintenir un bilan prudent et éviter la dilution de ses capitaux propres. La Société prévoit continuer à optimiser le projet, à dialoguer avec les parties prenantes, à évaluer les possibilités d'améliorer ses paramètres économiques, à poursuivre le processus d'obtention des permis et à travailler sur de potentiels partenariats stratégiques avant d'envisager une décision finale d'investissement.

À propos de Champion Iron Limited

Champion, par l'entremise de sa filiale entièrement détenue Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom, situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont, Québec. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert avec deux concentrateurs qui s'alimentent principalement en énergie hydroélectrique renouvelable. Les deux concentrateurs ont une capacité nominale combinée de 15 Mtpa et produisent du concentré de minerai de fer à haute teneur (66,2 % Fe) avec de faibles teneurs en contaminants et ont prouvé leur capacité à produire un concentré de qualité supérieure destiné à la réduction directe (67,5 % Fe). Bénéficiant de l'une des ressources les plus pures au monde, la Société investit pour moderniser la moitié de la capacité de la mine du Lac Bloom afin de produire du matériel de qualité réduction directe pour boulettes pouvant atteindre 69 % Fe. Les produits de minerai de fer à haute teneur et à faible contamination du Lac Bloom ont su se mériter une prime par rapport au prix de référence Platts IODEX pour le minerai de fer à 62 % Fe. La Société expédie son concentré de minerai de fer du Lac Bloom par rail jusqu'au port de chargement

situé à Sept-Îles, Québec, et l'a vendu à ses clients partout dans le monde, incluant en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en Europe, en Corée du Sud, en Inde et au Canada. En plus du Lac Bloom, Champion possède également un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans la Fosse du Labrador, incluant le projet Kamistiatusset situé à quelques kilomètres au sud-est du Lac Bloom, et le portefeuille de propriétés Cluster II situé à moins de 60 km au sud du Lac Bloom.

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l'information et des énoncés qui peuvent constituer de l'« information prospective » aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « s'attend à », « budgète », « est prévu », « estime », « continue », « prévoit », « projette », « prédit », « a l'intention de », « anticipe », « vise », « cible » ou « est d'avis », ou toute variation de ces termes, y compris leurs négatifs, ou des énoncés à l'effet que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Les énoncés prospectifs comportent des risques inhérents, des incertitudes et d'autres facteurs qui ne peuvent être prédits ni contrôlés par la Société.

Énoncés prospectifs spécifiques

Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques compris dans le présent communiqué de presse, qui concernent des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres choses, les attentes de la direction concernant le projet Kami, incluant la durée de vie de la mine, le potentiel d'y produire du minerai de fer de qualité RD, les paramètres économiques anticipés du projet, les paramètres de production, l'obtention des permis et des approbations, les gains d'efficacité et les retombées économiques et autres avantages et l'engagement connexe avec les parties prenantes et les partenaires stratégiques, l'impact du projet Kami sur la situation financière de la Société, les plans de la Société en lien avec le projet Kami et la croissance et les opportunités de la Société en général.

Énoncés prospectifs réputés

Les énoncés portant sur des « réserves » ou des « ressources » sont jugés comme étant des énoncés prospectifs puisqu'ils impliquent une évaluation implicite, basée sur certaines estimations et hypothèses, à l'effet que les réserves et les ressources décrites existent dans les quantités prédites ou estimées et que les réserves pourront être exploitées de façon rentable. Les réserves et les ressources réelles pourraient être plus ou moins importantes que les estimations dont il est question dans les présentes.

Risques

Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : (i) les résultats des études de faisabilité ; (ii) les changements aux hypothèses utilisées dans le cadre des études de faisabilité ; (iii) les délais dans les projets ; (iv) le moment et l'incertitude du passage de l'industrie sidérurgique au vert et aux fours à arc électrique ; (v) la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires ; (vi) les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales ; (vii) les prix futurs du minerai de fer ; (viii) les futurs coûts de transport ; (ix) des défaillances des usines, des équipements ou des processus à opérer comme prévu ; (x) des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction ; et (xi) les effets de catastrophes et de crises de santé publique, incluant l'impact de la COVID-19 sur l'économie mondiale, le marché du minerai de fer et les opérations de

Champion ; ainsi que les facteurs traités dans la section sur les facteurs de risque du rapport annuel 2023, de la notice annuelle et du rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023 de la Société, disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, auprès de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au et sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans l'information prospective. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à l'information prospective.

Mises à jour ultérieures

Toute l'information prospective de Champion dans le présent communiqué de presse est donnée en date des présentes ou à toute autre date spécifiée dans les énoncés prospectifs et est fondée sur les avis et les estimations de la direction de Champion et sur l'information dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser son information prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation ne l'y oblige. Si la Société publie une mise à jour de l'un ou de plusieurs des énoncés prospectifs, l'on ne doit pas supposer que d'autres mises à jour suivront à propos de ces énoncés prospectifs ou d'autres énoncés prospectifs. Champion met en garde le lecteur à l'effet que la liste de risques et d'incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs devraient considérer les facteurs ci-dessus avec attention, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent.

Personne qualifiée

M. Vincent Blanchet, P. Eng., ingénieur chez Minerai de fer Québec inc., la filiale de la Société et l'exploitant du Lac Bloom, est une « personne qualifiée » tel que ce terme est défini par le Règlement 43-101 et a révisé et approuvé ou a préparé, selon le cas, la divulgation des informations scientifiques et techniques contenues dans le présent document et a confirmé que les informations pertinentes reflètent fidèlement les données et les études disponibles pour les projets pertinents. La révision et l'approbation de M. Blanchet ne s'appliquent pas aux énoncés portant sur la connaissance de la Société de nouvelles informations ou données ou de changements importants aux hypothèses importantes et aux paramètres techniques qui sous-tendent l'étude. M. Blanchet est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Pour plus de renseignements sur Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : www.championiron.com.

La diffusion du présent communiqué de presse a été autorisée par David Cataford, chef de la direction de Champion Iron Limited.

Pour plus de renseignements :

Michael Marcotte, CFA

Vice-président sénior au développement corporatif et aux marchés des capitaux

514 316-4858, poste 1128

Info@championiron.com